

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N°2022.00573

VOEU - POUR DEFENDRE LA LIBERTE DE LA PRESSE EN TOUTES CIRCONSTANCES

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 01 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 63
Nombre de pouvoirs : 24
Nombre de voix : 87

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Eliane VERGER LEGROS

RECU EN PREFECTURE

Le 21 décembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20221208-D20220057310

Date de mise en ligne : 21 décembre 2022

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Caroline BENOUMELAZ donne pouvoir à M. Vincent BONY,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Gilles BOUDARD,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Gilles THIZY,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Catherine GROUSSON,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Pascal GONON,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Julien VASSAL donne pouvoir à M. Christian JULIEN

Membres titulaires absents excusés :

M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Patrick BOUCHET,
M. Christophe CHALAND, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI,
Mme Viviane COGNASSE, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Véronique FALZONE,
M. Martial FAUCHET, M. Jérôme GABIAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Christian JOUVE, M. Claude LIOGIER, M. Yves MORAND, Mme Solange MORERE,
M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Brigitte REGEFFE,
Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 DECEMBRE 2022

VOEU - POUR DEFENDRE LA LIBERTE DE LA PRESSE EN TOUTES CIRCONSTANCES

M. le Président du Sénat,
Mme la Présidente de l'Assemblée nationale,

En marge des affaires qui secouent notre territoire, suite aux révélations publiées par la presse depuis le 26 août dernier, nous avons assisté avec stupeur à une tentative inédite de censure préalable d'un article de presse.

A la demande de l'avocat de Gaël Perdriau, qui souhaitait ainsi dissimuler une nouvelle ignominie de ce dernier, une juge du tribunal judiciaire de Paris a rendu une ordonnance sur requête interdisant au journal *Mediapart* de publier une enquête d'intérêt public.

Constatant que le conseil de M. Perdriau avait détourné la procédure, sur la base d'informations délibérément tronquées, la juge est heureusement revenue sur sa décision initiale et pris une ordonnance de rétractation mettant un terme à douze jours d'une censure sans précédent.

Pourtant, le mal est déjà fait.

Une première brèche a ainsi été faite, à l'initiative de M. Perdriau, dans la loi du 29 juillet 1881 qui avait mis un terme à la censure préalable de la presse.

Il serait extrêmement dangereux pour l'exercice de la liberté de la presse dans notre pays si cette pratique venait à se généraliser. Rappelons que cette liberté de la presse est fondamentale en démocratie car elle est la garantie du droit des citoyens à être informés.

Il est urgent de légiférer pour qu'une atteinte aussi disproportionnée à la liberté de la presse et aux principes posés par la loi de 1881 ne puisse se démultiplier dans un proche avenir.

Des parlementaires, issus de groupes politiques différents, viennent justement de déposer des propositions de loi, visant à exclure l'utilisation de toute procédure non contradictoire, lorsque son objet concerne la liberté de la presse : Mme Nathalie Goulet au Sénat et Mme Sophie Taillé-Polian à l'Assemblée nationale.

Aussi, les élus du Conseil métropolitain de Saint-Étienne Métropole, réuni le 08 décembre 2023, ont l'honneur de vous demander de bien vouloir faire inscrire, sans attendre, les propositions visant à faire respecter la règle du contradictoire en matière de droit de la presse et diverses dispositions visant à garantir la liberté de la presse, pilier des valeurs de notre République, à l'ordre du jour des débats de vos assemblées respectives.

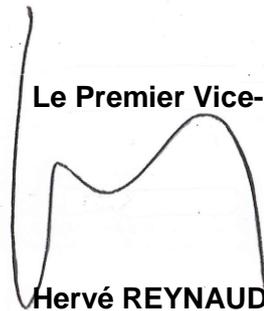
Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, adopte ce vœu à l'unanimité avec 15 abstentions.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'H' shape with a curved top and a vertical line on the left side.

Hervé REYNAUD